

## RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE CoTer DES ALPES-MARITIMES

4 DEC. 2013

Vendredi 8 novembre 2013  
CADAM. 10h30 – 12h00

Cette rencontre avait pour objectif de faire un point sur les décisions concernant la désaturation du nœud ferroviaire niçois, de présenter la Zone de Passage Préférentielle et le dispositif d'information et de consultation du public avec l'ordre du jour suivant :

- *Les acquis de la concertation 2011 / 2012*
- *Retour réunions préfets / élus de 2012*
- *Commission mobilité 21 et décision du gouvernement (juillet 2013)*
- *Décisions du COPIL 23 septembre 2013*
- *Décision ministérielle du 21 octobre 2013*
- *Ligne nouvelle PCA*
- *Zone de passage préférentielle*
- *Calendrier*

---

### Participants :

---

#### **Préfecture des Alpes Maritimes, services de l'Etat :**

- M. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes Maritimes
- SGAD06, M. Michel Cartier,
- SGAR PACA, Mme Patricia Bruchet, chargée de mission
- DDTM06, M. Dominique Dubois
- DDTM06 SSTE, Mme Blandine Meunier

#### **Réseau Ferré de France :**

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LN PCA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial Alpes-Maritimes
- M. Bernard Couvert, AMOG (Artelia)
- Mme Laurence Gontard, AMOC (KFH)

#### **Collectivités cofinanceurs :**

- Conseil régional, M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission LN PCA
- Conseil général 06, M. Xavier Louison chargé de mission DGS
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Louis Nègre, vice-président sénateur maire de Cagnes-sur-Mer
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller, Direction aménagement Transports
- Métropole Nice Côte d'Azur, Melle Margam, chargé de mission

#### **Autres collectivités, non cofinanceurs :**

- Ville de Mougins, M. Sébastien Digiorgio, chargé de mission
- CA Pole Azur Provence, M. Raphaël Flatot, chargé de mission
- CA Sophia Antipolis, M. Brice Perié, Chargé de mission

#### **Acteurs économiques :**

- CCI des Alpes Maritimes, M. Pascal Nicoletti
- CCI des Alpes Maritimes, Mme Anne Gioffredo
- Chambre des métiers et de l'artisanat, M. Edmond Mari

#### **Associations :**

- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- GIR Maralpin, M. Pierre Desriaux, administrateur
- Amis du Rail, M. Germain Nallino, président
- FNAUT, M. Philippe Créatin, président
- GADSECA/UDNV 06, Mme Françoise Maquard

---

### Installation du Comité

---

Le Préfet accueille les participants et replace le comité dans son contexte : il intervient après la décision du ministre de traiter en priorité les nœuds ferroviaires de Marseille et de Nice, qui représentent des investissements respectifs de 2,5 Mds et 4,2 Mds d'euros.

Il rappelle que l'objectif est de permettre une amélioration significative des conditions de déplacement par le rail dans la région de Nice, tant pour ce qui est des TER que des trains grandes lignes.

Il explique que le comité a été précédé d'une réunion avec les élus, maires et parlementaires, concernés par la zone de passage et qu'à l'issue de la phase de consultation en cours, une décision ministérielle interviendra pour lancer les études de phase 2. Une nouvelle concertation sera engagée lors de cette phase 2 des études afin de permettre l'obtention d'une DUP en 2017 et une réalisation des travaux dans les années suivantes.

Il propose que RFF présente le projet correspondant à l'enveloppe budgétaire de 4,2 Mds et la zone de passage préférentielle (ZPP) et précise que cette zone est celle à l'intérieur de laquelle le tracé sera recherché.

---

### Présentation des évolutions depuis 2011

---

M. Jean-Michel Cherrier présente les acquis de la concertation de 2011 et de 2012( les transports du quotidien, doublement de la capacité du réseau ferroviaire, privilège donné aux gares multi-modales et adaptation de la grande vitesse aux contraintes du territoire), le projet séquencable tel qu'il a été remis à la Commission Mobilité 21, les deux scénarios proposés par ladite Commission, la décision gouvernementale de retenir le scénario qui prévoit le traitement, en première priorité, des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, ainsi que les décisions du Comité de Pilotage de septembre(mener conjointement les études sur les priorités 1 et 2).

Il explique que la phase 2 des études aura pour objectif de déterminer le tracé de référence qui sera présenté à la DUP et invite Fabien Pastour à présenter le projet et la ZPP, à l'intérieur de laquelle le meilleur tracé sera recherché.

---

### Présentation du projet et de la ZPP

---

Après diffusion aux participants des supports d'information (plaquette projet, plaquette territoire 06 et fiche ZPP de la priorité 1), M. Fabien Pastour présente les fonctionnalités de la section de ligne nouvelle entre Nice et la ligne Cannes-Grasse, de la boucle ferroviaire Nice – Sophia – Cannes – Nice, de la gare nouvelle des Bréguières-Sophia et de la gare nouvelle Nice Aéroport.

Il détaille ensuite les aménagements, intégrés au programme global, qui seront réalisés sur le réseau existant.

Après avoir défini ce qu'est une ZPP (zone retenue pour la recherche du meilleur tracé), M. Fabien Pastour présente la zone de passage de la priorité 1 dans les Alpes-Maritimes.

#### Questions et interventions :

---

M. Philippe Crétin demande comment le trafic ferroviaire pourra circuler sur les deux voies existantes entre Nice Aéroport et Nice Ville.

M. Jean-Michel Cherrier répond que la création d'une gare nouvelle, avec 6 voies à quai, couplée à la faible distance et à la vitesse stabilisée des trains entre les deux gares, permet de faire circuler le nombre de trains nécessaires. Il précise que les études sont menées avec l'exploitant SNCF.

Mme Françoise Maquard s'interroge sur les modalités de passage entre Nice Saint-Roch, Monaco et la frontière italienne.

M. Jean-Michel Cherrier indique qu'il n'y aura pas de nouvelle infrastructure réalisée à l'Est de Nice en priorités 1 et 2 mais que les travaux visant à améliorer la signalisation seront réalisés dans le cadre du projet Mandelieu-Vintimille.

M. Jacques Molinari indique que cette présentation reprend les préconisations du GIR Maralpin et se félicite que RFF ait revu des aspects du projet tels que le raccordement sur la ligne Cannes-Grasse. Il considère que le projet tel que présenté répond tout à fait à l'objectif de maillage et de fiabilisation du trafic, mais ne peut juger pour ce qui est du fret.

Il estime regrettable que la section entre Nice Aéroport et Nice Ville ne soit pas traitée et ne croit pas que les deux voies existantes suffisent. Il en veut pour preuve la réalisation en cours d'une troisième voie sur le nœud ferroviaire de Gênes et demande qu'une réflexion approfondie soit menée sur ce sujet.

Il souhaite en outre être impliqué dans les réflexions techniques et propose qu'un phasage de réalisation d'une voie unique entre Nice et la gare des Bréguières-Sophia soit étudié afin que la somme économisée soit investie sur la section entre Nice Aéroport et Nice Ville.

Il demande à ce que les groupes de travail Fret et Gares soient réactivés, notamment pour que soit étudié l'impact de la création d'une gare nouvelle sur le territoire de Sophia-Antipolis, dont il accepte par ailleurs le principe.

Il sollicite le Préfet pour être invité à participer à la phase 2 des études.

Concernant la section entre Nice Aéroport et Nice Ville, M. Jean-Michel Cherrier répond que les explications nécessaires seront fournies et confirme que les deux voies permettent l'ensemble des circulations, effectivement prises en compte dans les études.

Il confirme que les groupes de travail seront réactivés en phase 2 des études.

M. Germain Nallino s'inquiète de l'impact sur l'exploitation de la gare de Cannes, du raccordement de la ligne nouvelle avec la ligne Cannes-Grasse. Il donne sa préférence pour une gare à La Bocca qui présente des disponibilités foncières.

M. Jean-Michel Cherrier précise que des aménagements en gare de Cannes sont prévus et que le positionnement de la gare aux Bréguières résulte d'une analyse de ses fonctionnalités.

M. Pascal Nicoletti prie l'assistance d'excuser l'absence du président de la CCI et déclare que celle-ci est satisfaite de la décision gouvernementale. Il invite à la prudence concernant la communication qui sera réalisée durant la période électorale de 2014 et demande que la boucle ferroviaire soit expliquée de façon pédagogique. Il souhaite que le calendrier soit précisé et, sachant que l'aéroport sera saturé à l'horizon 2017, il demande de limiter au mieux la durée des travaux.

M. Jean-Michel Cherrier explique qu'un planning plus précis sera présenté. Il explique que, si les phases de construction se déroulent dans des délais généralement stables, de 5 à 6 ans,

c'est le processus décisionnel qui peut être long et plus variable. Il invite à un engagement commun pour que le projet avance vite.

M. Pascal Nicoletti demande à ce que, dans le cadre de la réforme ferroviaire en cours, les rôles des différents pôles du GIU soient bien définis au moment de la DUP, afin de ne pas perdre de temps.

M. Jean-Michel Cherrier assure qu'il n'y aura aucune ambiguïté sur les responsabilités des uns et des autres et que ce ne sera pas un facteur retardant.

Le Préfet demande si une ligne à 80% en tunnel se construit plus vite qu'une ligne totalement aérienne.

M. Jean-Michel Cherrier répond par la négative, le souterrain exigeant une extrême prudence quant aux reconnaissances du sous-sol.

Mme Françoise Maquard soulève le problème de l'évacuation des déblais.

M. Jean-Michel Cherrier précise que des études spécifiques sur la gestion des déblais seront menées et que ce sujet sera largement abordé en phase 2 des études.

M. Philippe Créatin indique que l'on ne peut pas raisonner sur la réalisation d'une voie unique entre Nice Aéroport et Sophia car elle ne peut, à son avis, permettre la circulation de trains différents, à double sens. Il ajoute que la FNAUT est attachée à la réalisation des gares nouvelles en centre-ville et que la gare de La Bocca est excentrée.

M. Jean-Michel Cherrier explique que le projet a avancé, que des fonctionnalités importantes ont émergé de la concertation, qu'un consensus politique a été trouvé et que la phase 2 permettra de faire émerger les meilleures solutions.

M. Jacques Molinari propose que le GIR Maralpin tienne des réunions techniques avec les bureaux d'étude.

Sur ce point, le Préfet précise qu'il est nécessaire d'aller aussi loin que possible dans l'échange technique avec l'ensemble des personnes qui participent au dialogue mais que, à l'issue de l'échange, la décision incombe à l'autorité compétente.

M. Germain Nallino demande comment l'existant va être amélioré entre Nice et Vintimille.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que la décision gouvernementale n'intègre pas l'Est de Nice dans les priorités 1 et 2. Il explique que des travaux d'amélioration de la signalisation et de sécurisation seront réalisés dans le cadre du CPER.

M. Germain Nallino demande si la troisième voie entre Cannes et Nice fait toujours partie du CPER, indiquant qu'il sera difficile d'attendre 2030 et la Ligne Nouvelle.

M. Jean-Michel Cherrier indique que la DUP a été prorogée et que la troisième voie est toujours inscrite au CPER. Il explique qu'il est nécessaire de rationaliser les investissements et qu'il faut donc voir en quoi le projet de Ligne Nouvelle peut répondre aux objectifs initialement assignés à la troisième voie.

M. Louis Nègre, qui prie l'assistance d'excuser l'absence du Président de la métropole, fait part de son plaisir à voir le projet avancer. Il s'adresse à MM. Molinari et Nallino, qu'il félicite pour leur engagement bénévole, depuis 20 ans, sur le projet. Concernant la réforme ferroviaire, il précise avoir demandé des éclaircissements ou des aménagements et espère que celle-ci aboutira à un consensus. Il ajoute que le besoin d'une meilleure coordination, permise par la constitution d'un GIU unifié, fait, quant à lui, l'unanimité.

Il indique que la Métropole souhaite que le projet, auquel elle apportera son appui, avance le plus vite possible, et qu'elle demande également que les travaux sur Nice – Vintimille soient réalisés rapidement.

---

## Présentation du calendrier et du dispositif d'information du public

---

M. Fabien Pastour présente le calendrier du plan de communication (information et consultation du public de mi-novembre à mi-décembre), ainsi que le contenu de la pochette qui sera mise à disposition du public, dans les mairies et collectivités de la zone de passage. Une maquette du dépliant grand public qui sera distribué en gares fait le tour des participants.

M. Louis Nègre recommande d'utiliser le vecteur de France 3 pour diffuser de l'information.

---

## Conclusion du comité

---

Le Préfet constate :

- l'accord global des participants sur les évolutions du projet,
- un certain nombre de questions et de demandes, notamment sur l'intensité de la concertation, auxquelles des réponses devront être apportées en phase 2,
- l'accord sur le fait qu'il faut aller aussi vite que possible en raison de la thrombose que subit le département,
- la responsabilité collective pour parvenir à une amélioration, aussi rapide que possible, de la desserte ferroviaire.

M. Jean-Christophe Leydet, qui prie l'assistance d'excuser l'absence du Premier Vice-Président du Conseil Régional, rappelle que, pour la Région, le projet est d'envergure nationale. La Région se félicite des décisions de la Commission Mobilité 21 et de l'Etat et salue le travail de RFF qui a réussi à trouver des solutions qui répondent aux besoins des territoires. Il rappelle que les études Mandelieu-Vintimille ont été inscrites par l'Europe au titre de RTET.

Il indique que la Région est attachée à ce que tout le territoire avance dans les mêmes délais. Il demande à l'Etat de prendre les arrêtés préfectoraux en vue du démarrage de sondages géotechniques.

Concernant la présentation de la ZPP au public, la Région souhaite qu'elle soit aussi large que possible.

Le Préfet souligne qu'il a été demandé par les élus que les études de phase 2 se déroulent simultanément sur la priorité 1 et la priorité 2 et que les travaux démarrent en parallèle à Marseille et à Nice.

Il remercie les participants et clôt le comité.

**Le Préfet des Alpes-Maritimes**  
SGAD-B 3546



**Adolphe COLRAT**